



MAIRIE de BAGARD

159, Route d'Alès - 30140 BAGARD

☎ 04.66.60.70.22. 📠 04.66.60.61.97.



accueil@bagard.fr

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le

SLO

ID : 030-213000276-20221215-2022_12_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quinze du mois de décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bagard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry BAZALGETTE, Maire.

Etaient présents :

BAZALGETTE Thierry, BENIRBAH Dahbia, ROUSSEL Yves, VEZY Anne, BINAND Marianne, MAURIN Daniel, LOBIER Monique, FRONT Marie-Joséphine, MAZY Annie, MAZUC Chantal, ANESI Joëlle, BERNARD Clémence, GAY Sandrine, CLAUZEL Cyril, DESTRUEL Benjamin.

Absents : MAERTEN David, HAUTION Jean-Michel, BENOI Bruno, TALARON Christophe, FREVILLE Franck, SOENEN Bernard, CARLE Pierre,

Procurations : de M. HAUTION à M. MAURIN, de M. BENOI à M. ROUSSEL, de M. TALARON à M. BAZALGETTE, de M. FREVILLE à Mme MAZY

Conformément à L'article L 2121-15 du CGCT **Mme Anne VEZY** est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

2022_12_03 : Autorisation à donner au Maire pour le renouvellement de la convention d'adhésion de la commune de Bagard au service commun "Prévention santé et qualité de vie au travail" d'Alès Agglomération

Rapporteur : Thierry BAZALGETTE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-4-2 et suivants, permettant, en dehors des compétences transférées, à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales,

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'act
d'affirmation des métropoles,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire de la communauté d'Alès Agglomération du 7 octobre 2016 sur le projet de création du service commun prévention, santé et qualité de vie au travail,

Vu la délibération n°C2016_14_10 du Conseil de Communauté d'Alès Agglomération du 15 décembre 2016 approuvant le projet de délibération portant création du service commun prévention santé et qualité de vie au travail et adoption de la convention d'adhésion à intervenir avec les communes et établissements publics adhérents,

Considérant que la Communauté d'Alès Agglomération est dotée d'un service commun prévention, santé et qualité de vie au travail,

Considérant que la présente convention a pour objet de préciser le champ d'application, les modalités de mise à disposition, les missions respectives de la commune de Bagard et du service commun, la nature des prestations, les responsabilités, les modalités d'intervention, de conditions d'exercice et les conditions financières d'adhésion au service commun prévention santé et qualité de vie au travail de la communauté d'Alès Agglomération dans le cas de contentieux et/ou recours,

Considérant que la présente convention fixe le cadre des relations juridiques et financières entre les deux parties,

Après avoir délibéré et à l'**unanimité** (19 voix pour),

Approuve la convention d'adhésion au service commun Prévention Santé et Qualité de vie au travail entre la Communauté d'Alès Agglomération et la commune de Bagard

Autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de cette convention qui court du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025 ainsi que tous les actes nécessaires à son application, son projet de rédaction figurant en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré, les Jour, Mois et An susdits.

Au registre sont les signatures. Le Maire : Thierry BAZALGETTE

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Bagard, Gard. The seal contains the text 'MAIRIE de BAGARD' at the top and 'Gard' at the bottom. A black ink signature is written across the seal.